



MAIRIE DE COLOMBIER FONTAINE (Doubs)

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 OCTOBRE 2019 SEANCE N°47

Le dix octobre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 01/10/2019 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle LEFEVRE, Maire.

Présents (8) :

1. Danièle LEFEVRE, Maire
2. Olivier BONGEOT, 1^{er} adjoint
3. Michel BARLOGIS, 2^{ème} adjoint
4. Nathalie JEANNEY, 3^{ème} adjoint
5. Roland FRAISSE
6. Géraldine SPARAPAN (procuration de Gabriella HONORIO ACOLAT)
7. Céline HERRMANN
8. René DJAKONI (procuration de Marielle SIMONIN)

Absents excusés (2) :

Gabriella HONORIO ACOLAT donne pouvoir à Géraldine SPARAPAN
Marielle SIMONIN donne pouvoir à René DJAKONI

Absents non excusés (3) :

Joël GEOFFROY
Christophe PRETAT
Eric SAINTVOIRIN

Secrétaire de séance :

Olivier BONGEOT

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25/09/2019
2. Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Trois Cantons EnR pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Colombier-Fontaine, Ecot et Etouvans, dans le cadre de l'enquête publique

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25/09/2019

Ce point n'ayant pas été soumis au vote, il est ajourné et reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

2/ Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Trois Cantons EnR pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Colombier-Fontaine, Ecot et Etouvans, dans le cadre de l'enquête publique

Les conditions de quorum étant réunies, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien des Trois Cantons organisée du 26 août 2019 au 30 septembre 2019, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Madame le Maire rappelle que, conformément au Code de l'Environnement, la commune de Colombier-Fontaine a été destinataire du dossier d'enquête publique présentée par la société Trois Cantons EnR qui comprend notamment la demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'un parc de 6 éoliennes sur les communes de Colombier-Fontaine, Ecot et Etouvans ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale relatif au projet.

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables (EnR), afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi n° 2015-992 en date du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 40 % de la production d'électricité en 2030 par les EnR ;

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des EnR en France métropolitaine, qui fixe notamment l'objectif de développement de l'énergie éolienne terrestre pour fin 2018 à 15 000 mégawatts et pour fin 2023 entre 21 800 et 26 000 mégawatts ;

Vu le Schéma Régional Eolien de Franche-Comté approuvé le 8 octobre 2012 aux termes duquel les communes d'accueil du projet éolien sont classées en zone favorable à l'éolien, et qui fixe à 600 mégawatts l'objectif éolien pour la région Franche-Comté en 2020 ;

Après débat et délibération, chaque conseiller ayant été en mesure de consulter le dossier d'enquête publique mis à disposition en Mairie, **le Conseil Municipal donne un avis FAVORABLE pour le projet éolien des Trois Cantons :**

- **7 voix POUR**
- **3 voix CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

Clôture de la séance à 19h00

Prochain conseil municipal le 06/11/2019 à 19h00

**Le secrétaire de séance,
Olivier BONGEOT.**

